

Procès-verbal

Conseil municipal du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 15 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents :** Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MICHAUD Cédric, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry
- **Etaient absents excusés :** Madame VINCENT Pauline, qui a donné procuration à Madame SIMON Karen - Monsieur PAYANT Laurent
- Monsieur Vincent DEGOUTTE est nommé secrétaire de séance.
- Les procès-verbaux des séances du 12 avril 2023 et 09 juin 2023 sont adoptés à l'unanimité.

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT AGEDI

Monsieur le Maire expose que la commune de SOUTERNON s'est rapprochée du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion.

Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- . décide d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts,
- . de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération,
- . De désigner Monsieur Paul PETITBOUT, maire, comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI,
- . de prévoir au budget annuel le montant

CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ENTRE LA BIBLIOTHEQUE COMMUNALE ET LE DEPARTEMENT

La délibération n'a pas été prise.

CANDIDATURE POUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique est un document comptable qui regroupe le Compte Administratif (document du Maire) et le Compte de Gestion (document du Trésorier).

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de déposer la candidature de la commune de SOUTERNON pour expérimenter ce document avant la date obligatoire. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord. Si notre demande est retenue, une délibération devra être prise et une convention sera signée (à l'automne).



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

La commission « bâtiments » a décidé de proposer une option pour la fourniture de consommables (essuie-mains, papier toilette, ...) pour un coût de 12 €.

Cette option sera rajoutée dans la délibération fixant les tarifs de location.

POINT SUR LES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE DEPARTEMENT ET LA REGION

. Aménagement du bourg (toilettes publiques + terrassement, boîte à lire, rénovation du plateau de la bascule et achat de mobilier urbain) : montant total des devis : 23 769,42 € H.T.

Subvention accordée par la Région : 7 130,83 €, soit 30%

Subvention accordée par le Département (enveloppe territorialisée) : 11 884 €, soit 50 %

Soit un total de 19 014,83 €.

Une mise à jour des devis sera demandée aux artisans.

Le projet d'aménagement de toilettes publiques a été repensé

Un emplacement situé derrière la salle des fêtes est envisagé. Des devis ont été demandés.

. Voirie 2023 : une demande de subvention a été déposée auprès du Département. Une réponse devait nous être donnée prochainement.

EMBAUCHE D'UN AGENT COMMUNAL A L'ECOLE POUR LA RENTREE PROCHAINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le CCD de Madame Christine CHENEVAR se termine le 31 juillet 2023.

Il est nécessaire de la remplacer au 1^{er} septembre 2023. Un CDD sera établi pour 12 mois, sur la base de 24 h/semaine pour un temps de travail annualisé de 28 h/semaine d'école.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU RPI DU 25 MAI 2023

Au cours de ce conseil d'école, le bilan de l'année scolaire 2022/2023 a été donné, de même que la préparation de l'année scolaire 2023/2024. 55 élèves au minimum sont attendus.

Des travaux et aménagements sont demandés à l'école de SOUTERNON : le fonctionnement d'Internet, la révision des ordinateurs, les murs de la classe qui s'abiment ...

Monsieur le Maire fait remarquer que les jouets ne sont pas rangés et restent dans la cour, et que le tri n'est pas fait dans les grandes poubelles.

Des corvées seront organisées pendant les vacances scolaires : un aménagement sera mis en place autour de l'arbre ainsi que sous le préau afin d'y ranger les vélos et les jouets. Une solution sera trouvée pour qu'Internet fonctionne.

QUESTIONS DIVERSES

. Une manifestation sera organisée le lundi 26 juin à CREMEAUX pour la réouverture de la pharmacie.

. Un logiciel de gestion de la cantine et de la garderie sera acheté à AGEDI pour les 3 communes du RPI.

. Chemin des 2 eaux : l'entreprise Bordelet est venue sur place pour chiffrer les travaux qu'elle doit faire suite aux malfaçons constatées sur ce chemin.

. De l'enrobé à froid a été répandu sur plusieurs chemins.

. Terrain communal derrière la mairie : il a été mis en vente. L'agent immobilier l'a fait visiter à plusieurs personnes.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

- . Vente des parcelles des Granges : un vote par correspondance a été organisé pour les 4 propriétaires de la section. 3 personnes ont donné leur accord pour la vente de ces terrains à la CUMA du Viaduc. 1 personne s'est abstenue.
- . Compostage obligatoire des biodéchets : un composteur réservé aux habitants du bourg sera fourni et installé par la CCVAI dans les anciennes toilettes publiques.
- . Le CCAS s'est réuni le 31 mai dernier. Un calendrier pour les animations a été établi : le 3^{ème} mercredi de chaque mois.
- . Un cadeau sera offert à Mme Christine CHENAVARD, à l'occasion de son départ.
- . Chantiers ou corvées à mettre en place : nettoyage du cimetière avec Yves DAVAL - travaux d'aménagement à réaliser dans la cour de l'école – table dans la pelouse devant la cantine à réparer ou à enlever – enrobé à chaud à mettre dans les chemins ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

